



Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

MOTION AFRIQUE

La FNUJA, réunie en congrès à LILLE du 16 au 19 mai 2012,

RAPPELLE l'importance des actions menées en Afrique en faveur :

- De la promotion du rôle de l'avocat
- Du respect des droits de la défense et des Droits de l'Homme
- D'un meilleur accès à la justice

- 1- **REAFFIRME** son attachement indéfectible à l'indépendance des barreaux à l'égard des pouvoirs publics et apporte son soutien absolu aux confrères empêchés d'exercer librement,
- 2- **SE REJOUIT** de l'importance grandissante de la FAUJA devenue le représentant incontournable des jeunes avocats africains,

INVITE les jeunes barreaux d'Afrique non adhérents et notamment ceux d'Afrique du Nord à participer aux travaux de la FAUJA.

- 3- **CONSCIENTE** des extrêmes difficultés que rencontrent les jeunes avocats africains et de la précarité de leur situation professionnelle,

RAPPELLE la nécessité de voir adopter dans chaque barreau un contrat de collaboration type, une rétrocession minimum et le principe d'une formation continue effective.

APPORTE son concours à la FAUJA pour présenter au prochain congrès de la CIB à KIGALI un contrat de collaboration type.

4 - **FELICITE** la FAUJA pour l'organisation de son premier congrès à BAMAKO qui a permis le renforcement des liens avec la FNUJA.

CONFIRME son souhait de voir ces liens se consolider par la participation commune des représentants des deux fédérations à leurs commissions et travaux respectifs.

SE REJOUIT de la présence massive des jeunes avocats africains au congrès de la FNUJA et notamment la délégation de la toute jeune AJA du RWANDA.

5 - **ENTEND POURSUIVRE** son soutien aux actions jusqu'à présent menées aux fins de favoriser l'accès à la justice et notamment aux Caravanes des Droits de l'Homme organisées en partenariat avec l'association la Voie de la Justice et auxquelles les UJA africaines seront associées.